MINISTÈRE
DE LA CULTURE

Liberté
Égalité
Fraternité

ARCHIVES NATIONALES

MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES (C.C.T.P.)

MARCHE DE RÉALISATION ET INSTALLATION DES AMÉNAGEMENTS SCÉNOGRAPHIQUES DANS LE CADRE DE L'EXPOSITION
« Le cardinal de Rohan et l'affaire du collier. Au crépuscule de l'Ancien régime »
SUR LE SITE DE PARIS DES ARCHIVES NATIONALES

Lot n°4 : ACHAT, POSE/MAINTENANCE/DÉPOSE DE MATÉRIELS DE DISPOSITIFS SONORES

Personne publique, pouvoir adjudicateur et maître d'ouvrage :
Service à compétence nationale Archives nationales
59 rue Guynemer
90001
93383 Pierrefitte-sur-Seine cedex

Représentant du pouvoir adjudicateur et ordonnateur :
Madame la Directrice des Archives nationales

Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R.2191-59 à R.2191-62 du code de la commande publique :
Madame la Directrice des Archives nationales

Comptable assignataire des paiements :
Le chef du département comptable ministériel

Mode de consultation :
Procédure adaptée ouverte passée en application des articles L.2123-1 2° et R.2123-1 3° du code de la commande publique

C1 Données Internes

1. DISPOSITIONS LIMINAIRES

Cette exposition, qui nécessite un aménagement des lieux et la réalisation de supports d'exposition spécifiques pour mettre en scène le parcours défini, présente environ 100 documents originaux et objets (items) provenant des Archives nationales ou empruntés à des services patrimoniaux français et étrangers, ou à des particuliers, notamment le musée des Arts Décoratifs de la ville de Strasbourg, partenaire de l'exposition. Ce musée présentera une version un peu différente de l'exposition du 20 novembre 2026 au 15 mars 2027, une majorité des œuvres et documents sera ensuite mise en place à Paris. Ce partenariat aura pour conséquence le réemploi possible de certains éléments muséographiques ou de création graphique de l'exposition de Strasbourg. La succession des deux expositions aura également des conséquences sur le calendrier très restreint de l'installation des œuvres et documents.

Cette prestation s'inscrit dans le cadre de la politique d'action culturelle et de mise en valeur des Archives nationales sur son site de Paris.

Propos de l'exposition

Lorsqu'elle éclate le 15 août 1785, l'affaire du « collier de la reine » recèle tous les ingrédients du parfait scandale : l'arrestation fracassante du cardinal de Rohan à la cour de Versailles, le nom de la reine Marie-Antoinette mêlé à une sombre supercherie, la disparition d'un chef-d'oeuvre de joaillerie au prix extravagant et une liste sensationnelle d'intrigants impliqués.
Objet d'un procès retentissant, devenue véritable événement politico-médiatique passionnant l'opinion publique et l'Europe tout entière, elle jette un discrédit durable sur la reine Marie-
Antoinette et a marqué les imaginaires.
Maintes fois racontée, immanquablement associée aux derniers feux de l'Ancien Régime, elle connaît une vaste fortune littéraire et cinématographique qui, d'Alexandre Dumas à Edgar P. Jacobs, de Marcel L'Herbier à Canal +, la popularise par le biais de la fiction.
Pour la première fois une exposition lui est consacrée, fruit du partenariat entre le musée des Arts décoratifs de la ville de Strasbourg et le musée des Archives nationales. Présentée en deux étapes, d'abord à Strasbourg (20 novembre 2026 – 15 mars 2027) puis à Paris (7 avril – 12 juillet 2027), elle propose de revenir aux sources de l'affaire judiciaire, dont le déroulement et les conséquences s'étendent sur la décennie 1783-1793. Au-delà de l'écorce romanesque d'un épisode aussi rocambolesque que sulfureux, elle invite à une analyse du scandale et de ses représentations, comme manifestation des bouleversements politiques et sociaux à l'œuvre dans la France de Louis XVI, à la veille de la Révolution.
En s'appuyant sur les archives de l'enquête et du procès comme sur les nombreux témoignages contemporains et les collections des protagonistes, le parcours reprend le récit d'une affaire aux ramifications complexes dont certaines circonstances restent encore aujourd'hui incertaines.
Factums et libelles, chansons et objets révèlent la manière dont l'écho de l'affaire emplit l'espace public et façonne l'opinion. Par leurs portraits, dont certaines œuvres d'artistes de renom, et les
Destinée au grand public, cette exposition se tiendra dans la salle d'exposition des Archives nationales et la salle attenante, dite chapelle.
Elle présentera au visiteur un éventail de 100 documents sur des supports variés (parchemin, livres, papier, tableaux, photographies, objets divers) et commentés par des textes et des reproductions répartis sur 325 m^2.

Le palier contigu à la salle d'exposition sera utilisé pour le prologue et la conclusion de l'exposition.

Lieux d'exécution

L'exposition se déroule sur le site historique des Archives nationales, à savoir l'hôtel de Soubise, 60 rue des Francs-Bourgeois, 75 003 Paris et plus particulièrement :

- Demi-lune et ancienne porte sur rue de Soubise (bâche et panneau ext)
- Cour d'honneur de l'hôtel de Soubise (en option les silhouettes totems)
- Le palier de l'escalier au premier étage (introduction et conclusion)

C1 Données Internes

- Les salles d'exposition au premier étage : la salle des Gardes de 274m^2 (prologue, thématiques), et la chapelle (thématiques et épilogue) de 48m^2
- Le balcon de la fenêtre centrale de la salle des Gardes (en option les silhouettes totems)

Contraintes propres au site de l'exposition

Le seul mode d'accès au premier étage de l'hôtel est un grand escalier en pierre de taille (largeur de l'escalier : 3 mètres), comprenant une quarantaine de marches avec un palier intermédiaire. La manutention, le montage et le démontage de l'ensemble des structures, etc. à l'intérieur de l'hôtel de Soubise se feront avec la mise en place d'un passage de sécurité, par le titulaire du lot 2, pour le public accédant aux différents salons attenants aux salles d'exposition.

L'accès au site de l'hôtel de Soubise par un ou des véhicule(s) est soumis aux contraintes suivantes :

- Accès obligatoire par la porte d'entrée du 60, rue des Francs-Bourgeois, 75 003 Paris ; dimensions de la porte : H. 4,75 m x L. 2,40 m.
- Manœuvre difficile pour tourner de la rue vers la porte d'entrée du 60 rue des Francs-Bourgeois 75 003 Paris.
- Une fois dans la cour de l'hôtel de Soubise, accès obligatoire par la porte d'entrée de l'hôtel de Soubise ; dimensions de la porte : H. 2,47 m x L. 1,55 m ; nécessité de gravir, avant de pouvoir accéder à la porte elle-même, deux marches, puis un palier, puis une marche.
- L'escalier d'honneur comprenant 40 marches.
- Une fois l'escalier gravi, accès obligatoire par la porte d'entrée de la salle des gardes ; dimensions de la porte : H. 3,63 m x L. 1,50 m.

La salle des gardes est équipée d'un plafond technique pour l'éclairage (ponts rails, HSP 915 cm). Les murs sont en pierre de taille recouvert d'un doublage périphérique de cimaises en MDF 19 mm sur une hauteur de 430 cm.

La manutention, le montage et le démontage de l'ensemble des structures, etc. à l'intérieur de l'hôtel de Soubise se feront du lundi au vendredi inclus (amplitude horaire : de 08h00 à 18h00).

La salle des Gardes commandant l'accès aux salons classés des appartements de la princesse de Soubise, il est demandé au prestataire de ménager, en fin de semaine et lorsque les conditions de sécurité sont respectées, le passage du public à travers la salle d'exposition en dehors des jours de travail de construction sur site.

La chapelle est équipée de deux rails techniques (HSP 365 cm), d'une cloison en bois peint le long des murs côté droit et gauche (MDF 19 mm).

Le titulaire devra respecter les consignes de sécurité du site de Paris jointes au dossier de consultation des opérateurs économiques. Après notification des entreprises, une visite préalable commune sera fixée par les Archives nationales. Cette visite est obligatoire. Elle servira à l'élaboration et à la signature d'un plan de prévention rédigé par l'assistant de prévention des Archives nationales.

Le titulaire est réputé avoir pris connaissance des sujétions entraînées par l'exécution de travaux simultanés pendant son intervention, et sur les mêmes lieux, et donc avoir une parfaite connaissance de l'ensemble des sujétions pouvant affecter ses ouvrages, ou les mises en œuvre, et il est réputé avoir intégré ses conséquences dans son prix.

L'hôtel de Soubise sera ouvert au public pendant toute la phase d'installation de l'exposition, mais cela ne devra gêner en rien le montage.

Les acteurs du projet

Les acteurs de ce projet sont :

C1 Données Internes

- Le département de l'action culturelle et éducative des Archives nationales

Le département de l'action culturelle et éducative des Archives nationales, à travers son équipe qui assure la coordination générale du projet, le commissariat technique et la régie des œuvres ; l'atelier de montage et de muséographie qui assure le montage et l'accrochage des pièces exposées, ainsi que la coordination du travail des différents prestataires techniques. Les coordonnées exactes seront transmises au titulaire du marché dès notification.
M. Guillaume NAHON, chef du département de l'Action culturelle et éducative des Archives nationales.

- Service des expositions

M. Régis LAPASIN, responsable du service des expositions.
Mme Alexandra HAUCHECORNE, commissaire technique au service des expositions.

- L'atelier de muséographie

M. Jérôme POLITI, responsable,
Mme Agata Cieluch, référente

- Commissariat scientifique

Le commissariat scientifique de l'exposition est assuré par M. François BOUQUET et Mme Sabine MEULEAU, Archives nationales, et M. Louis-Napoléon PANEL, musée des Arts décoratifs de Strasbourg.

- Conception scénographique et graphique

Agence Deltaèdre (scénographie et graphisme). Elle sera le principal interlocuteur du titulaire du présent marché et assurera le suivi de réalisation du projet.

Les coordonnées précises des interlocuteurs seront fournies au titulaire du marché dès notification.

Calendrier d'exécution

Le calendrier prévisionnel d'exécution est annexé au présent CCTP (Annexe 5_calendrier). Il sera daté et définitif lors de la réunion de cadrage indiquée au CCAP.

2. PRESTATIONS OBJET DU LOT

2.1. Champ de la prestation

Ce lot comprend :

- L'achat, la livraison, l'installation, le raccordement (câblage compris) des éléments décrits ci-dessous (voir 2.2) ;
- L'intégration du contenu et la mise en route des programmes ;
- La maintenance et la dépose de l'ensemble du matériel.

Il est particulièrement attendu du titulaire :

- La prise de connaissance du projet et plus particulièrement de l'implantation des dispositifs dans les éléments structurels de la scénographie ;
- La fourniture du matériel acheté ;
- La livraison du matériel sur le site des Archives nationales ;
- L'installation des équipements et matériels ;
- La coordination des prestations d'installation avec l'ensemble des autres lots du présent marché ;
- Les travaux de fixations, câblages, et raccordements des équipements ;
- La protection des sols des espaces de chantier et d'exposition ;
- La protection des matériels, équipements et installations jusqu'à réception des prestations ;
- La remise en état éventuelle des existants endommagés pendant l'exécution des prestations ;
- Les vérifications, réglages, tests, mesures et essais divers des installations ;
- Les essais à blanc des installations complètes ;
- La mise au point des installations conformément à leur description détaillée ci-dessous ;
- Le chargement des contenus ;

C1 Données Internes

- Le réglage des équipements en collaboration avec le scénographe et avec les commissaires de l'exposition ;
- Le paramétrage des installations pour leur fonctionnement régulier ;
- La fourniture des matériels, consommables et composants spéciaux éventuels nécessaires aux essais, réceptions et mises en service ;
- La protection de tous les matériels, équipements et installations réceptionnés et mis en place ;
- Le démontage des matériels, équipements et installations et leur reprise ;
- Le nettoyage de l'ensemble et la remise en état des existants qui auraient été endommagés.

À l'issue de sa prestation, le titulaire devra remettre un dossier reprenant l'ensemble des prestations exécutées : fiches techniques et garanties des matériels fournis, ainsi que toutes autres notices nécessaires à l'exploitation et à l'entretien de l'exposition.

2.2. Détail des prestations attendues :

Poste 1. – Achat de matériel pour dispositifs sonores (BS1-BS6)

Il s'agit d'un dispositif d'écoute individuelle qui permet de diffuser une piste audio relativement courte auprès de 2 visiteurs simultanément (debout) via des monoécouteurs de type Molitor.
- BS1, BS 2 et BS 3 seront fixés sur le grand plateau central (en MDF peint et fourni par le lot 1) ;
- BS4 et BS 5 seront fixés aux murs périphériques de la salle ;
- BS 6 sera fixé sur une cloison centrale.

Le visiteur lance la piste audio en prenant l'écouteur aimanté sur son socle et la piste audio est ensuite lue jusqu'au bout et s'arrête (pas de boucle). Étant donné qu'il y a 2 monoécouteurs pour un seul et même player et piste audio, il faut faire en sorte que si un autre visiteur prend le deuxième monoécouteur pendant la lecture de la piste audio, cette dernière ne reparte pas au début de la piste.
Voir Annexe 4_CAHIER_TECHNIQUE LOT_4.

Le volume du son doit pouvoir être réglé au moment du montage et possiblement ajusté pendant l'exploitation par le musée.

Les différents matériels décrits ci-dessous sont à acheter :
- 6 players audio + 6 amplis + 6 clés USB
- 12 monoécouteurs de type Molitor ou équivalent avec leurs supports muraux aimantés qui permettent le déclenchement automatique de la piste audio (sans bouton)
- Raccordement électrique

Poste 2 – Montage et démontage des dispositifs sonores

2.1 Montage

Le montage inclut :
- l'intégration du matériel dans le mobilier du lot 1 (cloison central et plateau central) et dans les murs périphériques de la salle ainsi que l'intégration des fichiers, contenus numériques (fournis par les Archives nationales), dans le matériel + test et rodage ;
- la fourniture et mise en place d'éventuelles goulottes et le raccordement électrique du matériel en complément des arrivées électriques en attente à proximité des dispositifs créées en amont par le lot 3 éclairage-électricité ;
- la fourniture des notices techniques descriptives des équipements installés ainsi que la rédaction des procédures nécessaires à l'exploitation et à la maintenance de ces installations (DOE) : compris dans le poste montage de la DPGF.

C1 Données Internes

2.2 Démontage

Le démontage concerne l'ensemble des dispositifs sur site, à la fin de l'exposition. Le nettoyage est compris dans le poste démontage de la DPGF.

Poste 3 – Maintenance

Le titulaire a la charge de la maintenance pendant les 4 mois de l'exposition, il assurera au maximum trois interventions sur site dans le cadre du présent marché (sous 48 heures).

3. INTERACTIONS AVEC LES AUTRES ENTREPRISES

Le titulaire du lot n°4 se rapprochera du lot 1 Agencement pour le dimensionnement de l'intégration des dispositifs dans les structures et mobiliers scénographiques suivant le planning de mise en œuvre.

Les plans et notamment les dimensions des boîtiers recevant le matériel devront être validés lors de la réunion de cadrage ou rapidement après en concertation avec le Lot 1 agencement. Au besoin un matériel type pourra être fourni.

Le titulaire du présent lot devra aussi se rapprocher du lot 3 pour prévoir l'ensemble des besoins à propos des arrivées électriques, et notamment en termes de calendrier de réalisation.

Les fichiers son (mp3) seront fournis par les Archives nationales.

Le titulaire devra s'assurer que l'ensemble des dispositifs de son lot s'intègrent parfaitement en termes de technique et d'esthétique dans la scénographie générale : il est donc exigé une exécution et une finition parfaite dans les moindres détails en concertation avec :

- Le maître d'ouvrage et le scénographe
- Lot 1 : l'entreprise d'agencement scénographique, menuiserie/peinture
- Lot 2 : l'entreprise qui gère les impressions graphiques
- Lot 3 : l'entreprise qui gère l'éclairage-électricité

En effet, le titulaire du présent lot et les entreprises évoquées ci-dessus sont appelés à concourir à la finalisation d'un même ouvrage, chacun d'eux devant se tenir au courant de l'ensemble des travaux, s'entendre avec l'autre sur ce qu'ils ont de commun, reconnaître par avance tout ce qui intéresse leur exécution, fournir les indications nécessaires à l'exécution de leurs propres travaux, s'assurer qu'elles sont suivies, et, en cas de contestation en référer au scénographe et/ou au maître d'ouvrage, ou à son représentant (direction des productions).

L'intégration des dispositifs audiovisuels sera réalisée in situ après les travaux d'agencement/peinture et sûrement la pose du graphisme. Aussi l'intégration du matériel doit prendre toutes les dispositions nécessaires pour ne pas détériorer les ouvrages.

4. MODALITÉS TECHNIQUES D'EXÉCUTION DE LA PRESTATION

4.1. Documents généraux

Les aménagements, équipements et dispositifs sont installés dans un établissement recevant du public. Toutes les lois, les règlements et normes applicables à ce type d'établissement sont réputés connus et pris en compte dans la mise au point technique du projet et appliquées lors de la réalisation – pose.

C1 Données Internes

4.2. Respect des normes

Toutes les normes françaises ou équivalentes et européennes intéressant directement ou indirectement la réalisation et l'installation sont applicables et prises en compte par l'entreprise titulaire en particulier celles des ERP, ainsi que la législation permettant l'accueil de personnes handicapées (tous types de handicap).

L'entreprise titulaire devra utiliser des matériaux dont le classement feu correspond aux normes en vigueur dans un ERP 1 de type Y, 3ème catégorie. Il sera demandé aux entreprises avant le début de la fabrication de fournir tous les procès-verbaux de classement au feu des différents matériaux.

Les matériaux et les mises en œuvre doivent satisfaire aux dispositions portées par les Normes Européennes et Françaises (N.F) ou équivalentes publiées par l'Association Française de Normalisation (AFNOR) homologuées par arrêté ministériel.

L'attention de l'entreprise titulaire est portée sur la nécessaire solidité et la fiabilité des fournitures qui se trouveront dans une zone de forte fréquentation.

4.3. Etendue de la prestation

La prestation inclut toutes les opérations de mise au point, fabrication, transport, installation sur site et dépose. La prestation inclut la mise en place de l'ensemble des dispositifs, et le réglage sur site du matériel, l'intégration et la bonne diffusion, la **programmation du contenu ainsi que l'allumage/extinction automatiques des dispositifs avec la mise sous tension de la salle d'exposition**. Ce point sera à réaliser en concertation avec le titulaire du lot 3.
Les documents à remettre par le titulaire du présent lot sont, au stade de la mise au point, les fiches techniques des appareils. Il est rappelé que tous les dispositifs devront avoir été validés avant mise en fabrication.

4.5. Respect de l'esthétique

L'ensemble des alimentations sera le plus discret possible. Les câbles passeront soit derrière les cloisons périphériques soit sur la structure en bois. Lorsque cette solution ne sera pas possible, les câbles passeront sous goulottes discrète par rapport au parquet (effet bois, marron).

4.6. Nettoyage du chantier

Le titulaire est tenu de nettoyer après chacune de ses interventions.

C1 Données Internes